

**L'ENTREPRENEURIAT SOCIAL,
UN MOUVEMENT DE PENSÉE INSCRIT DANS LE CAPITALISME**

Jean-François Draperi
CESTES-Cnam / Recma /ACTE 1

La conception portée par le Mouves (mouvement des entrepreneurs sociaux) est présente à peu près partout dans le monde. Dans de nombreux pays, des mouvements comparables sont d'ores et déjà organisés ou sont en passe de l'être.

L'économie sociale (ES) que nous considérons comme « classique » est, comme on le sait, en réalité une conception d'origine française partagée partiellement chez quelques uns de nos plus proches voisins.

Comment s'articulent ES et entrepreneuriat social ?

Pour répondre à cette question, il faut distinguer clairement les entreprises sociales – de forme associative, coopérative ou de statuts classiques - de l'entrepreneuriat social.

Au-delà de leur choix statutaire, les pratiques des entreprises sociales sont généralement proches des principes de l'économie sociale.

A l'inverse, l'entrepreneuriat social est un mouvement de pensée, et en tant que tel, difficilement compatible avec l'économie sociale.

C'est sur l'entrepreneuriat social que porte ce texte. Pourquoi ?

Nous souhaitons attirer l'attention sur le fait que l'entrepreneuriat social, projet politique issu de la philanthropie, cherche à se surimposer aux entreprises sociales et plus largement aux associations et aux coopératives.

1. Pour mémoire : le cadre conceptuel de l'économie sociale en 5 propositions

La finalité de l'économie sociale est l'*émancipation de tous*.

Elle vise cette finalité en s'efforçant de produire au quotidien une *économie a-capitaliste*. L'ensemble des initiatives qu'elle mène en ce sens constitue un *mouvement social* articulant des pensées et des pratiques originales qui se nourrissent réciproquement.

Les entreprises d'économie sociale sont détenues par des *groupements de personnes*.

Les bénéficiaires de leur action sont aussi sociétaires, selon le principe de la *double qualité* : les populations qui constituent les bénéficiaires de l'entreprise - clients, usagers, consommateurs ou travailleurs - sont également ses adhérents, associés, sociétaires. La double qualité permet au travailleur de doubler sa qualité de salarié de celle de co-entrepreneur et au consommateur de considérer les biens et services non seulement comme des marchandises mais également comme des produits de la nature et du travail.

Ces termes, **émancipation, économie a-capitaliste, mouvement social, groupement de personnes, double qualité**, constituent à la fois une réalité et un horizon : ils peuvent être mis en œuvre de multiples manières, dans des cadres plus ou moins contraints, dans des contextes plus ou moins favorables et, conséquemment, de façon plus ou moins aboutie.

2. Pour mémoire encore : l'échec de l'économie sociale en tant que mouvement

Si l'on met face à face ce cadre théorique et l'organisation de l'économie sociale française, on a du mal à faire le lien. Soyons clairs quitte à simplifier abusivement : il n'y a pas un véritable mouvement de l'économie sociale.

Sur le terrain, les associations, les coopératives se développent rapidement dans de nombreux secteurs d'activités. De nouvelles formes innovantes voient le jour (les CAE, les Scic, les Amap, etc.) comme des innovations d'économie sociale (c'est-à-dire en lien avec le cadre théorique de l'économie sociale) se multiplient dans des petites et grandes entreprises, dans des partenariats avec les collectivités publiques, des PME, etc.

Il existe également des fédérations et des organisations de ces groupements de personnes participant à des instances représentatives de l'économie sociale. Des mouvements associatifs, coopératifs, mutualistes, de même que des organisations d'économie sociale, comme les Cres, sont très actifs et leur rôle est essentiel y compris pour « faire mouvement ». **Mais il n'y a de mouvement proprement dit national ou international des personnes regroupées dans l'économie sociale.**

Comment comprendre ce hiatus ? Il faut étudier comment a vécu l'économie sociale depuis les années 70 et s'interroger sur les conditions de réalisation d'un mouvement à venir.

Cet échec est grave dans la mesure où il risque de fragiliser les groupements de personnes eux-mêmes qui se sont, au fil du temps, identifiées à l'économie sociale. Il provoque également

un manque qui empêche l'émergence d'un discours clair répondant aux aspirations de la société civile. Ce manque est d'autant plus ressenti qu'il intervient au moment où, en lien avec de nouvelles attentes économiques, sociales, culturelles et environnementales, se multiplient les pratiques innovantes en phase avec les principes de l'économie sociale. **C'est dans ce manque, et en premier lieu le manque de communication, que se bâtit le mouvement des entrepreneurs sociaux.**

3. L'entrepreneuriat social : un mouvement de pensée issu de la philanthropie

« La force de changement la plus puissante, c'est une idée nouvelle entre les mains d'un vrai entrepreneur » (Olivier Kayser, Dirigeant d'Ashoka France, 2007).

Comme l'indique Olivier Kayser, l'entrepreneuriat social est une idée, un projet politique, comme l'était aussi l'économie sociale au moment de son émergence. L'économie sociale propose de regrouper dans un même ensemble des groupements de personnes partageant une certaine conception de l'économie. L'entrepreneuriat social est une nouvelle proposition qui tente de saisir un ensemble d'entreprises, ou plus exactement, plusieurs ensembles d'entreprises, qui lui préexistent. Il est essentiel d'avoir à l'esprit que **l'entrepreneuriat social n'est pas un ensemble de pratiques** (comme le sont les entreprises sociales, les associations, les coopératives, etc.) : **c'est un courant de pensée.**

Aucune manière de voir, ni aucune classification n'existe indépendamment d'un objectif, d'une hypothèse. La question est donc autant de savoir *« qu'est-ce que l'entreprise sociale ? »* que *« qu'est-ce l'entrepreneuriat social comme mouvement ? Quel est son projet ? D'où vient-il ? Qui sont ses promoteurs ?* La question, c'est aussi, *« pourquoi maintenant ? »*.

Comme l'a bien décrit Hugues Sibille, le mouvement de l'entrepreneuriat social est né aux Etats-Unis : *« La Social Enterprise Initiative est lancée en 1993 par la Harvard Business School et de grandes fondations qui mettent sur pied des programmes de soutien aux entrepreneurs sociaux. Ainsi Bill Drayton, ancien ministre de Jimmy Carter, lance-t-il Ashoka [...] Bill Drayton s'appuie d'emblée sur les savoir faire des grandes entreprises (via Mac Kinsey) et veut soutenir les projets à fort effet de levier [...] Dans une période plus récente, l'émergence aux Etats-Unis du concept de Venture Philanthropie, renforce et renouvelle l'intérêt pour les entrepreneurs sociaux. Ils abordent l'entrepreneuriat social avec les méthodes issues du capital risque et mettent l'accent sur le retour social sur investissement (SROI) »* (H. Sibille, 2009, p.279).

Cette conception est née au sein des fondations des grandes entreprises américaines. **Faisant le lien entre les grandes entreprises et les populations bénéficiaires des fondations, elle consiste à appliquer les méthodes de la grande entreprise dans les activités sociales que ces fondations**

soutien (C.W. Letts, W. Ryan, A. Grossman, 1997). Cette proposition ne doit pas grand-chose aux entrepreneurs sociaux, qui existent indépendamment d'elle, avec leurs propres dynamiques. Par contre, les entrepreneurs sociaux l'intéressent.

4. Entrepreneuriat social, social business et entreprise sociale

L'entrepreneuriat social tente d'intégrer actuellement deux grands ensembles d'activités.

Dans l'hémisphère sud, ce sont celles qui se sont fait connaître à travers Mohamed Yunus et le micro-crédit et qui consistent à développer des activités économiques et commerciales avec les déshérités (le *bottom of the Pyramid*, [Prehalad C.K., 2004]) : traduit dans le mouvement de l'entrepreneuriat social, elles définissent le *Social Business* (H.Sibille, *ibidem*, p.280), qui est la composante « commerciale » de l'entrepreneuriat social. Il s'agit d'une activité très différente de la composante philanthropique. Bien sûr, toutes les activités réalisant du microcrédit ne se reconnaissent pas, loin s'en faut, dans cette conception du *Social Business*.

L'autre ensemble d'activités visé par l'entrepreneuriat social aujourd'hui est celui qui, en Europe, constitue le coeur du renouvellement de l'économie sociale et solidaire : coopératives sociales italiennes, belges, finlandaises, espagnoles, portugaises, Scic françaises, associations et entreprises travaillant dans le domaine de l'insertion en Grande-Bretagne et en France, etc. Le Mouvement des entrepreneurs sociaux cherche à regrouper ces nouvelles coopératives, associations et entreprises. Au-delà, il « *cherche à réunir l'ensemble des sensibilités* », économie sociale et économie solidaire incluses (H. Sibille, *ibidem*). S'il se prononce pour une économie sociale sans rivage, ce n'est cependant pas sans donner un sens nouveau à cette belle expression de Jacques Moreau (Chomel, Alix, 2005).

Qu'entend-on par entreprise sociale ? Il y a des milliers de pages consacrées à cette question. J. Defourny et son équipe d'*Emes* l'ont défini sur le plan académique (C. Davister, J. Defouny, O. Grégoire, 2004) Reprenant l'essentiel des travaux d'*Emes*, les promoteurs de l'entrepreneuriat social en France l'ont défini comme suit : «*Les entreprises sociales sont des entreprises à finalité sociale, sociétale ou environnementale et à lucrativité limitée. Elles cherchent à associer leurs parties prenantes à leur gouvernance* » (Codes, 2009). Une définition très large sauf sur un point : **il s'agit d'entreprises et non d'économie**. L'adoption de l'entreprise sociale par le courant de pensée de l'entrepreneuriat social réduit le projet d'alternative économique à celui d'une conception micro-économique.

5. L'entrepreneuriat social se définit par la recherche d'une finalité

« *Nous souhaitons jeter des passerelles entre le secteur privé et le secteur à but non lucratif* » (Thierry Sibieude, Responsable de la Chaire d'entrepreneuriat social de l'Essec, 2007).

A travers les entreprises qu'il ambitionne de fédérer, le mouvement de l'entrepreneuriat social entend relier deux ensembles qui sont traditionnellement en tension : d'une part, les pauvres -exclus, paysans sans terre, chômeurs, auto-entrepreneurs de l'hémisphère sud, personnes handicapées, immigrés, territoires à l'abandon ou subissant les pollutions, victimes des catastrophes naturelles ou socio-économiques, de la guerre, des injustices, etc. C'est sa finalité affirmée comme « *sociale, sociétale et environnementale* ». D'autre part, les riches, agissant à travers les grandes entreprises -Microsoft, Danone, Total, Monsanto, Mac Kinsey- et leurs fondations qui tout à la fois, financent les grandes universités et grandes écoles et les programmes d'action philanthropiques. Les entrepreneurs, pour l'instant encore largement en devenir, qui instituent ce lien sont essentiellement issus de ces grandes écoles.

Ces deux ensembles sont reliés selon deux modalités types : (1) l'action philanthropique des fondations s'attaque aux questions touchant aux droits les plus élémentaires : santé, alimentation, éducation, culture... Avec des budgets souvent supérieurs à ceux des Etats, les fondations mobilisent des fonds considérables pour les vaccinations, centres de santé, dons de nourriture, création d'écoles, bibliothèques. Pour le dire vite, il s'agit de sauver des vies en danger en offrant les biens essentiels. (2) Les projets économiques proprement dits visent à intégrer les pauvres dans l'économie marchande par l'accès au micro crédit, au matériel, aux engrais, aux moyens techniques, aux nouvelles denrées, au commerce, etc.

Les moyens privilégiés pour parvenir à l'accès à de nouveaux biens et services sont la gratuité dans la première démarche et le prêt dans la seconde.

6. La gratuité et le prêt

La gratuité s'exprime à travers les programmes de santé, d'alimentation, d'éducation, etc. mis en place par les philanthropes au bénéfice des populations démunies. Cependant, du point de vue de l'économie sociale, il est difficile de ne pas souligner les ambiguïtés de cet investissement. Comment penser aboutir à l'émancipation des personnes si on ne les laisse pas le pouvoir de décider de ce dont elles ont besoin, y compris et peut-être surtout en matière de biens fondamentaux ? **Réaliser la double qualité c'est ni plus ni moins articuler l'action pour une population au pouvoir exercé par cette population.** En outre, la gratuité en provoquant la création d'une dette qui ne sera jamais réglée est un problème insurmontable en matière de développement.

Lié à l'exercice du pouvoir, le bénéfice est du côté du créancier. Le donateur « *est récompensé par le prestige public, l'honorabilité civique, la reconnaissance des bénéficiaires et éventuellement une bénédiction spirituelle pour sa conscience religieuse* » (Jeanne B., Paillaud S, cité in Draperi, 2007, p.157). Dans l'idée du donateur, la dette contractée par le pauvre est *ad vitam*, le crédit escompté par le riche est *aeternam*. En réalité, c'est plutôt le contraire : la dette se transmet alors que la

reconnaissance ne survit pas à l'homme.

Le prêt est l'activité principale du microcrédit. Le microcrédit permet avant tout aux très pauvres d'échapper aux usuriers. Plus de la moitié des très pauvres – et jusqu'à 70 % dans plusieurs pays andins - sont à leur compte et endettés. Cette situation classique dans les pays pauvres ou « peu développés » s'étend : la France permet également aux pauvres de s'installer dans la précarité en devenant entrepreneur avec le statut de micro entreprise. Le microcrédit est également un levier pour engager un programme de formation ou mettre en place de nouvelles activités. Cependant les taux du microcrédit sont généralement encore supérieurs aux taux des prêts consentis aux riches. Ajoutons qu'il existe une grande diversité de microcrédits. Par exemple, la banque de Palmas – et de la monnaie du même nom - au Brésil par Joachim Melo, est détenue par la communauté des habitants (J.Melo, 2009). J. Melo rejoint la principale critique de l'économie sociale à l'encontre d'autres formes du micro crédit : l'accès au crédit est bénéfique s'il est administré par les bénéficiaires et généralement quand il s'articule à une épargne (qui le précède ou qui en résulte), faute de quoi il entretient l'endettement et la dépendance (A. Chomel, 1999). Une situation largement partagée par les pauvres du nord comme du sud.

<i>Initiateurs Ressources Partenaires</i>	<i>Acteurs</i>	<i>Marché</i>	<i>Moyen principal</i>
Multinationales Fondations Universités Grandes écoles	Entrepreneurs sociaux	Exclus Pauvres Environnement (...)	Aide gratuite Microcrédit

7. Les fondations à la place des Etats.....

« Cette entreprise nous permet d'atteindre les objectifs du service public avec les moyens du privé »
(Jean-Marc Borello ; Délégué général du groupe SOS, 2007).

En résumé, les deux modalités principales d'intervention revendiquées par le mouvement de l'entrepreneuriat social correspondent à deux activités qui, hier, n'avaient pas grand chose à voir entre elles. La première reprend le projet de l'Etat providence : les Fondations d'entreprises se substituent aux Etats au niveau de leur rôle de redistribution de la richesse. Ceci explique que l'Etat français ait longtemps résisté à la libéralisation des fondations, considérant que le service d'intérêt général était de son seul ressort, même lorsqu'à partir des années 1980, il se repose sur des associations pour le servir.

L'essor des fondations d'entreprises se fait au rythme du recul de la démocratie politique.

Mais au fait les fondations n'appartiennent-elles pas à l'économie sociale ? E. Archambault note qu'une fondation est *« un ensemble d'actifs alors qu'une association, une mutuelle ou une coopérative est une société de personnes »* (E. Archambault, 2003, p.72). Les fondations ne peuvent

ainsi être disjointes de leur institution d'origine. Capital dédié, la fondation n'est autonome que statutairement, dépendant totalement de la personne morale ou physique qui la crée et la finance. Par ailleurs, une fondation est « *l'acte par lequel une ou plusieurs personnes physiques ou morales décident l'affectation irrévocable de biens, droits ou ressources à la réalisation d'une œuvre d'intérêt général et à but non lucratif* » (Loi du 23 juillet 1987). Autrement dit, le principe de la double qualité, clef de l'émancipation en économie sociale, est totalement impossible dans une fondation (alors qu'elle est contenue dans la loi de 1901, même si elle n'est pas nécessairement pratiquée dans les associations).

Cette remarque permet de considérer que seules les fondations issues d'entreprises d'économie sociale peuvent être considérées comme appartenant à l'économie sociale.

8. ...et le Social Business à la place des coopératives

La seconde activité rend compte d'une autre évolution, celle de considérer le social comme un *Business* (J. Emerson, 2000). Le fait de considérer les bénéficiaires d'une action économique comme un marché n'est pas nécessairement en rupture avec d'anciennes pratiques coopératives dans la mesure où l'accès à de nouvelles richesses est en lui-même émancipateur. Encore faut-il distinguer les conceptions possibles du marché, des rapports au marché. Le but visé par l'entrepreneuriat social est-il l'essor de l'entrepreneuriat social ou l'émancipation des pauvres ? Car la conception d'une l'intervention n'est jamais neutre. Écoutons Xavier Muscat, Directeur Général du trésor et de la politique économique (au moment où il s'exprime) : « *L'irruption de ces partenariats dans le domaine de l'aide ne va pas sans difficultés collatérales. Les coûts de transaction subis par les pays qui reçoivent l'aide, et qui sont engagés à s'aligner sur une multiplicité de procédures, augmentent. La concurrence s'accroît entre les bailleurs pour s'assurer sur place la coopération des meilleures ressources humaines au risque de les détourner d'autres enjeux locaux* » (X. Muscat, 2007, p.412). L'auteur, considère néanmoins que « *le bilan coûts/avantages demeure très positif* ».

Limitée aux effets de l'exploitation et ne la remettant pas en question, cette approche tourne le dos à celle analysée par d'Elinor Ostrom qui montre que, loin d'être des ressources, les biens communs sont une forme de propriété collective et, conséquemment, que l'action et la propriété collectives des populations constitue la meilleure forme de gestion des ressources environnementales. (E. Ostrom, 1990). On est loin d'une approche qui considère les pauvres et les exclus comme des personnes ayant leur propre système de pensée et produisant des pratiques et des connaissances inédites. Le mouvement de l'entrepreneuriat social plaque sur les pratiques économiques et sociales qu'il observe un corps de conceptions reprises par les multinationales et les marchés mondiaux : les coûts de transactions, la gouvernance d'entreprise, l'asymétrie informationnelle, les parties

prenantes, le retour social sur investissement, etc. (J. Emerson, *ibidem*). Il ne s'approprie guère les connaissances nées des savoirs expérientiels des acteurs de cette économie et, du même coup, ne cherche à comprendre ni les acteurs, ni les règles qui en sont issues, encore moins à leur donner un pouvoir de décision.

9. L'inscription de l'entrepreneuriat social dans le capitalisme

« *Pour Créer des emplois, créons des employeurs* » (Patrick Dargent, Président du réseau entreprendre, 2007).

Le Mouves ambitionne en France de drainer vers lui les CAE, les coopératives servant le développement local, les associations d'insertion par l'économie, les activités autour du commerce équitable, les coopératives d'activités et d'emploi, etc. Ces entreprises qui ont en commun de viser une finalité sociale et de limiter la lucrativité s'inscrivent fréquemment dans des projets de sociétés distincts de celui qui sous tend la théorie de l'entrepreneuriat social. En particulier, les entreprises sociales du nord comme du sud ne visent généralement pas à soutenir le capitalisme.

Nous entendons par capitalisme un mode d'exploitation du travail et des ressources réalisé par des sociétés anonymes détenues par des apporteurs de capital également responsables de l'orientation politique de ces entreprises. Dans sa phase actuelle, le capitalisme concentre quelques entreprises formant des oligopoles dans la majorité des filières de production et dans le placement financier. Il comprend également les institutions administratives publiques et privées qui définissent les règles des échanges et les normes internationales.

Les petites entreprises de type artisanal, commercial, agricole etc., n'appartiennent pas au capitalisme. Elles appartiennent, comme l'essentiel de l'économie sociale, à des systèmes marchands localisés qui fonctionnaient bien avant le mode d'exploitation capitaliste mais sur lesquels celui-ci tente d'imposer ses règles de fonctionnement.

Or, non seulement le projet de l'entrepreneuriat social n'est pas incompatible avec l'économie capitaliste, mais il est peut-être la condition de son renouvellement. L'essor de l'entrepreneuriat social est directement lié à celui de la pauvreté et des atteintes à l'environnement. Encore une fois, les entrepreneurs sociaux et leurs pratiques ne sont pas en question ici, tout au contraire : résoudre la pauvreté et les atteintes à l'environnement est une urgence de tous les instants. Ce qui pose problème c'est le projet d'inscrire ces activités dans un mouvement qui ne lui permet pas de questionner ce qui les rend nécessaires. Il suffit de suivre la circulation de l'argent : l'exploitation du travail et des ressources naturelles par les entreprises capitalistes les plus importantes, encadrée par l'Organisation mondiale du commerce et les nouvelles normes internationales (cf. par exemple

J.-C. Detilleux, C. Naett, 2005), provoque un accroissement apparemment sans limite des inégalités et des pollutions parfois irréversibles. Mais ces drames sont également de nouveaux marchés. Les dépenses des fondations vers ces secteurs sont aussi des investissements pour les multinationales.

Le mouvement de l'entrepreneuriat social est donc complémentaire au mode de création de la valeur au sein des sociétés de capitaux qu'il prolonge par une réallocation des profits.

10. L'essor de ce mouvement est solidaire de l'accroissement des inégalités

C'est la raison pour laquelle cette conception de la circulation suppose l'accroissement des inégalités au moment de la production de la valeur, qui doit se traduire par l'émergence de riches et la multiplication des pauvres. En effet « *la philanthropie est co-substantielle de l'inégalité* » (A. Vaccaro, 2007, p.433. Antoine Vaccaro est Président du Centre d'études et de recherche sur la philanthropie). « *Si le nombre des riches et encore plus des très riches s'est ainsi considérablement accru, cela constitue donc autant de philanthropes en devenir* » (B. Chevalier, 2007, p.417). Selon l'auteur, un enjeu important est l'augmentation des milliardaires dans les pays émergents (et ils sont d'ores et déjà plus nombreux au Brésil ou en Russie qu'en France pour un PIB environ dix fois moindre). Il va de soi, dès lors qu'on considère que les fondations d'entreprises ont pour mission de remplacer les Etats dans la fonction de servir l'intérêt général qu'on ne peut que se satisfaire de l'augmentation du nombre et du budget alloué aux fondations (J.-F. Draperi, 2007).

Warren Buffett résume parfaitement la situation des fondations, puisqu'il est considéré à la fois comme l'homme le plus riche de la planète et celui qui est à la tête de la fondation la plus puissante. Si l'on avait un doute quant à la conception qu'il a des relations entre les groupes sociaux, sa déclaration (même si elle est ironique puisqu'elle entendait dénoncer les baisses d'impôts décidées par l'administration Bush) au *New York Times* explicite la question : « *There's class warfare, all right, but it's my class, the rich class, that's making war, and we're winning* » (« *La guerre des classes existe, c'est un fait, mais c'est la mienne, la classe des riches, qui mène cette guerre et nous sommes en train de la remporter* », Cité in Ben Stein, *In Class Warfare, Guess Which Class Is Winning*, The New York Times, 26 nov. 2006). Dans cette guerre économique et politique extrêmement violente, les acteurs qui animent le marché financier et détournent les règles traditionnelles de l'échange et du commerce sont également ceux qui créent ou alimentent les fondations. Le renouveau de la philanthropie - après celle des Carnegie et Rockefeller du début du 20^e siècle - est directement lié à l'arrivée sur le marché financier de nouveaux *Corporate Raiders* qui, pour le dire en un mot, inventent un nouvel usage de la dette qui exacerbe la guerre économique et détruit des entreprises productives, en vue de réaliser rapidement des bénéfices colossaux, puis investissent dans la philanthropie. Les fondations développent de nouveaux modes d'interventions et conçoivent une nouvelle prétention à la fois scientifique et politique (N. Guilhot,

2006).

Ce dessaisissement de l'Etat de son monopole est évidemment inquiétant mais le problème présent est de savoir si les entrepreneurs sociaux et l'économie sociale veulent se cantonner à l'exercice du rôle de circulation de l'argent et d'élargissement des marchés - tout en assurant une nécessaire pacification sociale - auquel les destine la conception de l'entrepreneuriat social ou s'ils ambitionnent de participer à l'émancipation des personnes et à la définition de règles du jeu moins injustes et plus démocratiques.

11. Une définition de l'entrepreneuriat social

En résumé pour comprendre l'essor de la conception de l'entrepreneuriat social aujourd'hui il faut le replacer dans le contexte historique contemporain. Nous avons vécu entre 1945 et 1970 une période caractérisée par une régulation économique qui s'appuyait sur : (1) la conjonction entre production de biens et enrichissement du capital, (2) le compromis fordiste entre ouvriers et patronat et (3) l'arbitrage par les Etats nations (R. Boyer, 2000). Depuis les années 70, la situation se caractérise par une régulation qui articule de façon croissante (1) l'enrichissement par le placement financier, (2) l'arbitrage par des autorités administratives publiques (OMC) et privées (IASB) et (3) l'essor de fondations d'entreprises qui se substituent aux Etats nations dans la redistribution au service de l'intérêt général.

Dans ce contexte, l'entrepreneuriat social a, comme ses partisans le revendiquent haut et fort, une grande destinée. Il est un mouvement de pensée de l'action économique qui a sa propre conception politique de l'entreprise, qu'on pourrait définir comme suit :

L'entrepreneuriat social est une conception politique qui promeut des entreprises ayant pour finalité de traiter la pauvreté, l'exclusion et les atteintes à l'environnement. La centration sur la finalité sociale, le soutien des grandes sociétés de capitaux et de leurs fondations, la limitation de l'action à l'échelle de la petite ou moyenne entreprise et l'adoption de normes de gestions issues des grandes entreprises se conjuguent pour ne pas penser l'action au niveau des causes macro-économiques, politiques, sociales et anthropologiques des problèmes sociétaux et environnements. L'entrepreneuriat social pose en premier lieu la question sociale en termes de moyens et plus spécifiquement de moyens financiers. Considérant la pauvreté et l'environnement comme un marché, il a pour objectif d'inclure les populations pauvres dans le marché mondial des marchandises. Les fondations, les grandes écoles de management, les entreprises sociales, les réseaux offrant du micro-crédit, les associations et une partie des coopératives constituent les acteurs sociaux susceptibles de développer le projet de l'entrepreneuriat social.

12. Conclusion : deux conceptions pour une infinie diversité de pratiques

Ce survol rapide de l'entrepreneuriat social permet de conclure qu'il est en concurrence avec l'économie sociale, simplement parce qu'il définit une autre mise en perspective théorique et politique des entreprises sociales. Il ambitionne de réunir également des coopératives, des mutuelles et des associations... ce qu'il ne peut faire qu'en faisant éclater leur unité (toutes les coopératives, mutuelles et associations ne peuvent pas être intégrées dans l'entrepreneuriat social) et remettre en question leurs statuts. Ainsi Augustin Romanet (Directeur général de la Caisse des Dépôts et Consignations, soutien majeur de l'entrepreneuriat social) écrit-il que « *l'idée que le capital des Scop ne puisse à aucun moment être redistribué entre ses membres me semble un peu obsolète* », (cité par Max Armanet, « Entre Etat et marché, quelle place pour l'économie sociale? », *Libération*, 29/01/10).

Sur le plan théorique, il me semble donc difficile de défendre l'un et l'autre de ces deux projets. Visant l'émancipation de tous, soutenue par le principe de la double qualité et s'appuyant sur des statuts réduisant le pouvoir du capital, l'économie sociale cherche à définir une économie a-capitaliste. Servant une finalité sociale, sociétale et environnementale, soutenue par les grandes entreprises et les fondations, l'entrepreneuriat social cherche à définir l'entreprise « humaine ».

L'échec de l'économie sociale en tant que mouvement ne permet pas de conclure à l'échec de son cadre conceptuel. En effet les groupements de personnes continuent d'en vérifier la force dans tous les pays sans se réunir nécessairement sous sa bannière.

Au niveau national, la Délégation interministérielle souvent fortement engagée auprès des acteurs semble appartenir au passé : l'Etat la transforme au moment où elle est la plus nécessaire à des acteurs de mieux en mieux organisés et soutenus par les collectivités territoriales. Réciproquement, à ce jour l'économie sociale n'a pas été capable de faire valoir son projet sur le plan politique, terrain sur lequel elle s'est neutralisée à force d'être neutre comme le dit T. Jeantet (2008)... Le Mouves a l'immense mérite de la bousculer.

Selon les places et les rôles tenus par chacun, les stratégies seront donc différentes. Peu importe. Le problème n'est pas « d'y aller ou pas » puisque nous sommes tous en situation d'échanges économiques quotidiens avec les grandes entreprises et leurs fondations. Il est tout à fait possible que l'entrepreneuriat social soit aujourd'hui l'un des 'maillons faibles' du mode d'exploitation capitaliste dans la mesure où les acteurs qu'il associe et les populations qu'il vise ont fréquemment un autre cadre politique que le sien.

Le problème est de savoir quelle est la nature de la relation que nous entretenons avec l'économie capitaliste. Si l'on veut rompre l'exploitation des ressources naturelles et du travail, réduire la misère qu'elle provoque pour un nombre croissant d'humains et le risque qu'elle fait courir à l'ensemble de la vie sur terre, il est essentiel de comprendre les dynamiques du capitalisme et de

maintenir un pôle de pensée qui alimente et se nourrit des pratiques alternatives au capitalisme. Entre l'économie sociale et l'entrepreneuriat social les portes sont ouvertes. Mais gardons l'idée qu'il s'agit de deux maisons bien différentes.

Renvois bibliographiques

- M. Abeles, *Les nouveaux riches. Un ethnologue dans la Silicon Valley*, Odile Jacob, 2002
- E. Archambault, « Pourquoi la France a-t-elle si peu de fondations » ? *Recma* n°287, 2003
- R. Boyer, *Théorie de la régulation*, La Découverte, 2000
- F. Braudel, *La dynamique du capitalisme*, Flammarion, 1988
- B. Chevalier, « Fondations philanthropiques et mondialisation : quels défis pour ce siècle ? » in *L'argent dans le monde*, Association d'économie financière, 2007
- A. Chomel, « Coopération d'épargne et de crédit et micro-crédit : Kafo-Jiginew au Mali-sud », *Recma*, n°271, 1999
- A. Chomel, N. Alix, *Pour une économie sociale sans rivages, Jacques Moreau (1927-2004)*, L'Harmattan, Les cahiers de l'économie sociale, 2005.
- Codes, *Osez maintenant*, Livre blanc pour développer l'entrepreneuriat social, Avise, 2009
- C. Davister, J. Defouny, O. Grégoire, 2004, « Les entreprises sociales d'insertion dans l'Union européenne, un aperçu général », *Recma* n°293, 2004
- D. Demoustier, « La nécessité d'une alternative à la financiarisation de l'économie », in J.-F. Draperi (coord), *L'année de l'économie sociale et solidaire*, Dunod, 2009
- J.-C. Dettieux, C. Naett, « Les coopératives face aux normes comptables internationales », *Recma* n°295, 2005
- J.-F. Draperi, *Comprendre l'économie sociale*, Dunod, 2007
- J.-F. Draperi, *L'année de l'économie sociale et solidaire. Une alternative à redécouvrir en temps de crise*, Dunod, 2009
- J. Emerson, "The Natur of Returns : A Social Capital Markets Inquiry into Elements of Investment and the Blended Value Proposition", *Harvard Business School Enterprise Series*, n°17, 2000
- N. Guilhot, *Financiers, philanthropes*, Raisons d'agir, 2006
- T. Jeantet, *L'économie sociale, une alternative au capitalisme*, Economica, 2008
- H. Kempf, *Pour sauver la planète, sortez du capitalisme*, Seuil, 2009
- C.W. Letts, W. Ryan, A. Grossman, "Virtuous Capital : What Foundations Can Learn from Venture Capitalists", *Harvard Business Review*, mars-avril 1997
- J. Melo, *Viva Favela*, Michel Lafon, 2009
- X. Musca, X., « Fondations et aide publique au développement : quels espaces de rencontre ? », *L'argent dans le monde*, Association d'économie financière, 2007

E. Ostrom, *Governing the Commons: The Evolution of Institutions for Collective Action*, Cambridge University Press, 1990

C.K Prehalad, *The fortune at the bottom of the pyramid*, Wharton School Publishing. 2004.

V. Seghers, S. Allemand, *L'audace des entrepreneurs sociaux*, éd. Autrement, 2007

H. Sibille, « Entrepreneuriat social et économie sociale », pp.277-284, in J.-F. Draperi (coord.), *L'année de l'économie sociale et solidaire*, Dunod, 2009

A. Vaccaro, « Aspects anthropologiques et états des lieux de la philanthropie et du mécénat en France" in *L'argent dans le monde*, Association d'économie financière, 2007